



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués  
en exercice : 55

## DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

-----

### SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020

A la suite d'une convocation en date du 08 décembre 2020, les membres composant le Conseil Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif, 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 14 décembre 2020 à 18h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

✓ Etaient présents : 37

Mesdames, Messieurs, Germain DERUDDER, Sabrina HASSINGER, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Gilbert SCHUH, Salvatore COSCARELLA, Antoine FRANKE, Jean MEKETYN, Hubert BOURING, Bernard CLAVE, Dominique LIMBACH, Jean-Luc LUTZ, Sylvain NEUGEBAUER, Joël NIEDERLAENDER, Roland ROTH, Francis SCHORUNG, Marc SENE, Jean-Jacques WURSTEISEN, Roland GLODEN, Luc BALLASSE, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Emmanuel THIRY, André DUPPRE, Pierre LANG, Bernard PETRY, Bernard COLBUS, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS, Philippe SCHUTZ, Cathia HEIM, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Serge STEBLER, David SUCK, Pierre THIL.

✓ Absents représentés par leurs suppléants : 1

Madame Simone RAMSAIER représentée par Josette KARAS,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

✓ Absents ayant donné procuration : 8

Messieurs, Alexandre CASSARO a donné procuration à Sabrina HASSINGER, Claude KLEIN a donné procuration à Jean-Claude HEHN, Guy BORN a donné procuration à M. Jean MEKETYN, Pascal HELFENSTEIN a donné procuration à M. Salvatore COSCARELLA, Emmanuel SCHULER a donné procuration à M. Jean MEKETYN, Durkut CAN a donné procuration à Roland ROTH, Christian CLEMENT a donné procuration à Roland GLODEN, Salvatore FIORETTO a donné procuration à Roland ROTH.

✓ Excusés : 6

Madame, Messieurs, Mireille CINQUALBRE, Pascal LAUER, Didier ZYMNY, Cyrille FETIQUE, Régis GAY, Jean-Paul TINNES,

✓ Absents : 3

Madame, Monsieur, Chantal PLATTE, François GATTI, Hubert BUR

-----

### 33. FILIERES

**OBJET : OPERATION COMPOST 2021**

Le Conseil Syndical,



EXPOSE que l'unité de méthanisation de Sarreguemines produit un compost conforme à la norme NFU 44-051. Cet amendement organique est proposé à la vente.

Les conditions tarifaires sont les suivantes :

- 1 € TTC pour tout enlèvement inférieur à 100 kg,
- 10 €TTC par tonne pour tout enlèvement supérieur à 100 kg.

CONSIDERANT que pour promouvoir le compost, le Sydeme a mené une opération compost en 2020. Face au succès rencontré, il est proposé de reconduire l'opération pour l'année 2021 à destination des collectivités adhérentes du Sydeme. Communes et intercommunalités membres du syndicat continueraient ainsi de bénéficier de la fourniture gratuite de compost en 2021.

Cette gratuité s'applique sur toutes les plates-formes de vente du compost du Sydeme :

- Sarreguemines : chemin du Bruchwies,
- Pontpierre – ZI Faulquemont, rue du District Urbain,
- Creutzwald - rue saint Malo.

PRECISE que les conditions de vente aux particuliers et aux professionnels ainsi qu'aux collectivités hors territoire du Sydeme continuent de s'appliquer aux tarifs mentionnés ci-dessus.

Dans tous les cas, les modalités de transport du compost au départ des plates-formes de vente restent à la charge des bénéficiaires.

A noter que tout enlèvement de compost de plus de 10 tonnes, quel que soit le bénéficiaire (collectivités, particuliers et professionnels) sera impérativement effectué sur le site de Sarreguemines, site de production du compost.

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical, par :

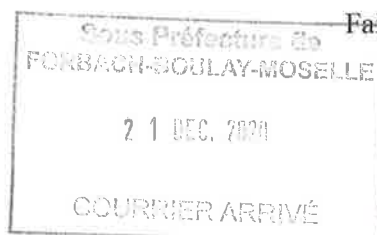
46 voix pour,  
0 voix contre,  
0 abstention,

**Décident**

- D'autoriser la cession à titre gratuit du compost normé de Sarreguemines :
  - Dans la limite des stocks disponibles,
  - Jusqu'au 31 décembre 2021.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

Fait à MORSBACH, le 14 décembre 2020



Roland ROTH,  
Président

Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,  
Compte tenu de l'affichage du compte-rendu de la délibération, le... **21 DEC.** .....  
Et de la transmission en Sous-Préfecture le ... **21 DEC. 2020** .....

